

Île ou iceberg?

La responsabilité civile et les organismes bénévoles

A Research Report

**Rapport préparé pour Easter Seals Canada par
Agnes Meinhard, Ph.D.
Directrice, Centre for Voluntary Sector Studies
Professeure agrégée en comportement organisationnel
Faculté des affaires, université Ryerson**

© Imagine Canada, 2006

Le Centre de développement des connaissances renonce aux droits d'auteurs relatifs à ses documents, au profit de leur utilisation non commerciale par des organismes de bienfaisance et des organismes bénévoles. Nous encourageons tous les organismes de bienfaisance et les organismes bénévoles à reproduire et à distribuer toutes les publications du Centre de développement des connaissances, en citant leurs auteurs et Imagine Canada. Prière de vous adresser à Imagine Canada si vous souhaitez insérer un lien vers nos publications dans votre site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Centre de développement des connaissances, visitez <www.kdc-cdc.ca>.

Centre de développement des connaissances
Imagine Canada
425, avenue University, bureau 900
Toronto (Ontario)
Canada M5G 1T6
Tél. : 416 597-2293
Télééc. : 416 597-2294
Courriel : kdc@imaginecanada.ca

<www.imaginecanada.ca> | <www.kdc-cdc.ca>

No ISBN 1-55401-222-8

Le Centre de développement des connaissances d'Imagine Canada est financé dans le cadre de la Direction de la Participation dans les communautés du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Patrimoine canadien.

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the final 'a'.

Table des matières

Introduction \ **1**

Méthodologie \ **3**

Constatations \ **6**

Discussion des constatations \ **19**

Conclusions \ **25**

Références \ **26**

Annexe A : Questionnaire d'enquête \ **27**

Remerciements

Rapport de recherche préparé pour Easter Seals Canada par :

Agnes Meinhard, Ph.D.
Directrice, Centre for Voluntary Sector Studies
Professeure agrégée en comportement
organisationnel
Faculté des affaires, université Ryerson

Équipe de recherche de Easter Seals Canada :

Max Beck, chef de la direction
Vanessa Pfaff, directrice des programmes
Sue Van Riet Raap, ancienne Directrice d'opération
(retraîtée)

Équipe du Centre for Voluntary Sector Studies (CVSS)

Pike Wright, coordonnateur de la recherche
2004-2005

Louise Moher, coordonnatrice de la recherche
2003-2004

Centre de développement des connaissances – Imagine Canada

Monique Newton, gestionnaire
Reg Noble, Ph.D., associé de programme

Adjoints à la recherche au CVSS

Hemant Karamchandani
Baaba Lewis
Arianne Robinson
Elichai Shaffir

Île ou iceberg?

La responsabilité civile et les organismes bénévoles

1. Introduction

Au cours des trois dernières années, l'assurance responsabilité est devenue un enjeu important pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif au Canada. Compte tenu de l'incidence économique et sociale bénéfique de ce secteur diversifié, il est fort préoccupant que sa viabilité soit mise en cause en raison de la hausse du coût des primes d'assurance et de la difficulté accrue qu'éprouvent les organismes à obtenir une protection. Il est aussi inquiétant que la capacité de bon nombre d'organismes à offrir des services efficaces à la collectivité soit limitée par une société de plus en plus prompte à intenter des actions en justice.

Selon des renseignements non scientifiques, les difficultés relatives aux assurances ont forcé certains petits organismes à annuler définitivement des programmes et services alors que d'autres organismes ont à l'occasion décidé de « prendre un risque » et de mener leurs activités sans être dûment assurés. L'ampleur réelle du problème n'est pas bien documentée et quelques recours ou solutions créatives ont été mis de l'avant. Le Forum du secteur bénévole et communautaire (FSBC), organisme dirigeant pour le secteur bénévole canadien, a déterminé que les assurances constituaient un problème d'envergure nationale. En 2003-2004, le FSBC a tenu des séances régionales avec environ 120 représentants du secteur et a réalisé une enquête

en direct pour déterminer l'incidence des inquiétudes relatives aux assurances sur les organismes du secteur bénévole. En seulement une semaine, l'organisme a reçu 330 réponses à son enquête en direct. Voici les principales constatations du FSBC (Forum du secteur bénévole et communautaire, 2004) :

- Les frais d'assurance montent en flèche.
- Les programmes du secteur bénévole dépendent des restrictions imposées par les assurances.
- Il n'y a aucun lien entre les demandes d'indemnité et les primes.
- Il n'y a aucun lien entre les programmes de gestion des risques et les primes d'assurance.
- La plupart des organismes n'ont pas la capacité d'élaborer des programmes de gestion des risques.
- Il n'existe pas de source d'information utile et impartiale au sujet des assurances.
- Seul un petit nombre de sociétés d'assurance assureront les organismes sans but lucratif.
- Le recrutement de bénévoles devient de plus en plus difficile.
- L'industrie des assurances ne comprend pas le secteur bénévole.
- Les bailleurs de fonds ne tiennent pas compte des frais accrus d'assurance.

Les organismes tentent désespérément d'élaborer leurs propres programmes de gestion des risques, mais un grand nombre d'entre eux sont trop petits pour y parvenir sans recourir à une aide extérieure. Les compagnies d'assurances ont considérablement augmenté les primes et ont disqualifié une vaste gamme d'organismes et de programmes ou leur ont refusé une protection. Certaines personnes soutiennent que les primes d'assurance responsabilité pour le secteur bénévole sont maintenant supérieures à celles demandées aux entreprises du secteur privé. Par conséquent, bon nombre d'organismes sans but lucratif ont été forcés de restructurer ou d'annuler des programmes et services absolument nécessaires, mais qui posent un risque d'assurance trop élevé. Quelques petits organismes, incapables de réunir suffisamment de fonds pour couvrir les primes d'assurance, ont cessé toutes leurs activités. Dans certains cas, les organismes ont décidé de mettre en œuvre des programmes à risque élevé sans souscrire à une assurance.

En 1999, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions sur la responsabilité du fait d'autrui concernant les organismes de bienfaisance, qui ont eu d'importantes répercussions sur les organismes bénévoles (Staples, MacDonald et Stewart, 1999). La « responsabilité du fait d'autrui » désigne un particulier ou un organisme tenu responsable des actes négligents d'un autre même s'il n'est pas directement responsable de ces actes. Dans les deux causes canadiennes, la responsabilité du fait d'autrui a été imposée directement aux organismes sans but lucratif pour les actes de leurs employés. Ces décisions ont eu une incidence immédiate et considérable sur les organismes bénévoles, qui se sont vite rendu compte qu'ils pouvaient faire l'objet de demandes d'indemnité fondées en droit

catastrophiques. De nombreuses polices d'assurance responsabilité générale exclues la responsabilité du fait d'autrui, ce qui signifie que les organismes ne sont pas assurés si une demande d'indemnité de ce genre est faite. Les organismes ont ainsi besoin de souscrire à une assurance spécialisée, comme à l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (ARCAD), qui offre une protection aux membres de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif. Toutefois, il s'est avéré que ce genre d'assurance spécialisée est dans certains cas extrêmement dispendieux pour les organismes sans but lucratif. Bien que certaines solutions de rechange soient offertes actuellement, comme des régimes d'assurance collective, elles n'ont pas permis de régler d'autres problèmes généralisés qui ont été soulevés, y compris l'incapacité d'obtenir une protection et le caractère inadéquat de la protection générale pour le secteur.

En février 2005, le FSBC a remis un mémoire au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce traitant de l'incidence des primes d'assurance imprévisibles sur les organismes du secteur bénévole (Forum du secteur bénévole et communautaire, 2005). Dans ce mémoire, le Forum soulignait que le durcissement récent sur le marché des assurances de responsabilité civile s'est avéré particulièrement difficile pour le secteur. La situation financière unique du secteur sans but lucratif et bénévole fait en sorte que les organismes ont de la difficulté à réagir rapidement à des hausses importantes des primes. Étant donné que les priorités financières sont souvent établies des mois d'avance, les organismes sans but lucratif ne disposent pas de la latitude qu'ont les entreprises privées qui peuvent récupérer ces coûts par d'autres moyens, comme la fixation des prix des produits. De plus,

bon nombre d'organismes bénévoles mènent leurs activités sans un coussin de sécurité important, ce qui les rend particulièrement susceptibles aux hausses considérables. Une assurance est supposée protéger les organismes contre des événements catastrophiques, mais la hausse rapide des frais d'assurances de plus en plus inabornables a eu l'effet inverse; elle menace la survie même des organismes.

Notre étude visait à relever et à documenter les défis découlant de la hausse des frais d'assurance pour les organismes bénévoles et à déterminer les stratégies et initiatives que les organismes bénévoles utilisent pour composer avec cette situation. Les résultats de cette étude serviront à élaborer un document présentant des conseils et une liste de vérification qui pourra aider les organismes bénévoles à réduire les risques et à gérer leurs frais d'assurance.

Méthodologie

Questionnaire d'enquête

Afin d'interroger des organismes à l'échelle du pays, nous avons distribué des questionnaires en anglais et en français au moyen de l'Internet. Nous avons élaboré le questionnaire de concert avec des spécialistes en assurance, les agents financiers de trois organismes sans but lucratif et d'universitaires connaissant bien le secteur sans but lucratif. Nous avons ensuite mis le questionnaire à l'essai en fournissant une version imprimée à des représentants de dix organismes sans but lucratif. Ils nous ont fourni des commentaires sur la longueur du questionnaire, la clarté des questions et la rigueur du questionnaire (c'est-à-dire la mesure dans laquelle il traite des sujets pertinents). Aucun des dix participants ne s'est plaint de la longueur du questionnaire. De plus, tous les représentants ont réussi à remplir le questionnaire en moins de 20 minutes. Plusieurs participants ont formulé des commentaires sur la clarté et la formulation des questions individuelles. Certains ont proposé d'ajouter des questions. Nous avons tenu compte de ces commentaires pour la version révisée du questionnaire.

Le questionnaire final comportait quatre parties¹ :

1. Des questions au sujet de l'adhésion des organismes sans but lucratif à une assurance :
 - s'ils souscrivaient ou non à une assurance;
 - le genre d'assurance qu'ils possédaient, le prix, le nombre d'années où ils avaient été assurés;

¹ Se reporter à l'Annexe A, p.27

L'échantillon de l'enquête

Un échantillonnage au hasard des organismes sans but lucratif canadiens est l'un des moyens de comprendre leurs pratiques en matière d'assurance². Malheureusement, cette méthode n'était pas une option pour notre étude parce qu'il n'existe pas de liste complète de tous les organismes sans but lucratif au Canada. De plus, des contraintes de temps et budgétaires nous ont empêchés de dresser des listes exhaustives au sein desquelles nous aurions pu choisir au hasard les organismes à interroger.

Nous avons plutôt opté pour l'échantillonnage de proximité, c'est-à-dire en demandant aux répondants, par l'entremise d'un courriel, de remplir un questionnaire en direct. Dans notre courriel, nous avons expliqué le but et l'importance de l'étude. Nous avons contacté 3 000 organismes par courriel. Nous avons établi cet échantillon d'organismes à partir de divers répertoires en direct d'organismes sans but lucratif et bénévoles³. Nous avons pris soin, au cours de notre sélection, de garantir que toutes les provinces étaient suffisamment représentées. De plus, nous avons demandé à plusieurs gros organismes-cadres d'acheminer notre courriel aux organismes faisant partie de leurs listes d'envoi. Selon notre estimation, nous avons joint environ de 6 000 à 10 000 organismes par l'intermédiaire de ces réseaux organisationnels.

² Un échantillonnage au hasard consiste en une procédure de sélection rigoureuse dans le cadre de laquelle chaque membre d'une population a une probabilité (chance) égale d'être inclus dans l'échantillon. Cette méthode évite le biais de sélection et garantit que l'échantillon représente toute la population et non pas seulement une certaine partie de celle-ci.

³ Parmi les répertoires en direct utilisés pour l'échantillonnage, mentionnons <http://www.imaginecanada.ca/memberlist.asp?fr=1>, <http://findwhistler.com/page.cfm/2901> et <http://www.211toronto.ca/fr/index.jsp>.

- si leurs frais d'assurance avaient augmenté au cours des trois dernières années et, dans l'affirmative, le pourcentage de cette augmentation;
 - si des sociétés d'assurance avaient refusé de les assurer;
 - si des actes commis par l'organisme avaient fait augmenter les frais d'assurance;
 - la façon dont les organismes avaient composé avec les hausses de frais;
 - la façon dont les frais d'assurance avaient influé sur leur organisme.
2. Questions pour les organismes non assurés :
- les raisons pour lesquelles ils n'étaient pas assurés;
 - quelles étaient leurs préoccupations, s'ils en avaient, au sujet du fait de ne pas être assurés;
 - les stratégies qu'ils utilisaient pour composer avec le fait de ne pas être assurés.
3. Questions visant à obtenir des opinions au sujet des polices d'assurance actuelles au Canada.
4. Questions au sujet des organismes ayant participé à l'enquête :
- le principal service fourni par l'organisme;
 - les autres services fournis par l'organisme;
 - la portée de l'organisme (c'est-à-dire nationale, régionale ou locale);
 - la province dans laquelle l'organisme mène ses activités;
 - la taille de la collectivité où l'organisme mène ses activités;
 - le nombre d'années d'existence de l'organisme;
 - le nombre d'employés rémunérés;
 - le nombre de bénévoles;
 - le budget annuel.

Notre échantillon final d'organismes sans but lucratif n'a pas été établi au hasard. Il représentait seulement les organismes qui avaient répondu au courriel et qui avaient rempli le questionnaire. Bien que la distribution d'une enquête en direct restreigne l'échantillon aux organismes ayant une adresse électronique et l'accès à l'Internet, elle augmente aussi la portée de l'enquête de façon plus rapide et économique qu'une distribution par la poste (Sheehan et McMillan, 1999; Flaherty, Honeycutt, Jr. et Powers, 1998; Watt, 1999).

Collecte et analyse des données

Le questionnaire d'enquête a été accessible en direct sur le site Web Survey Monkey de juillet 2004 au 1^{er} février 2005⁴. Nous avons choisi ce site en raison de sa réputation en tant qu'excellent outil de collecte de données. Nous avons adressé l'enquête aux personnes qui connaissaient le plus les polices d'assurance et l'historique de l'organisme, soit les directeurs généraux, les directeurs exécutifs et les comptables. Compte tenu que les réponses se faisaient rares au début, nous avons maintenu l'enquête ouverte plus longtemps que nous l'avions d'abord prévu.

À la fin de l'enquête, nous avons téléchargé les données et les avons transférées dans des fichiers statistiques pour qu'elles soient analysées à l'aide de l'Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales (SPSS). Nous avons effectué des distributions statistiques, des tableaux croisés et des corrélations pour décrire les constatations et découvrir les liens entre les variables. L'équipe de recherche du Centre for Voluntary Sector

Studies, de l'université Ryerson, a analysé les données tant quantitatives que qualitatives.

Réponses

L'échantillon final était formé de représentants provenant de 1 135 organismes ayant répondu au questionnaire anglais et de représentants de huit organismes ayant répondu en français, pour un total de 1 163 répondants. Étant donné que nous n'avons pas été en mesure de déterminer le nombre exact de lettres d'invitation à l'enquête envoyées par les divers organismes-cadres, nous n'avons pas pu établir le taux de réponse.

Bien que nous ayons obtenu un taux de réponse presque parfait (100 %) à certaines questions, un peu moins de la moitié des répondants (566 ou 49 %) ont, en fait, rempli le questionnaire. Ces répondants ont été consciencieux dans leurs réponses et ont fourni des commentaires très élaborés. Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons pour lesquelles l'autre moitié de répondants (51 %) n'ont pas répondu à toutes les questions. Nous croyons que la nature en direct du questionnaire pourrait être la principale raison. Certaines des questions étaient peut-être trop détaillées pour la personne qui remplissait le questionnaire ou peuvent avoir exigé certaines recherches d'information par le répondant. Les répondants ne savaient peut-être pas qu'ils pouvaient mettre fin à la session, trouver l'information dont ils avaient besoin puis ouvrir à nouveau leur session et revenir directement à la question où ils étaient rendus. Par conséquent, ils peuvent avoir simplement abandonné l'enquête. Étant donné qu'une version imprimée du questionnaire avait été mise à l'essai, nous n'avons pas pu prévoir cette complication.

⁴ Il est possible d'accéder au site Web Survey Monkey à l'adresse www.surveymonkey.com.

Néanmoins, un taux d'achèvement de 49 % pour le questionnaire est assez fréquent lors de recherches par enquête. Schillewaert, Langerak et Duhamel (1998), dans le cadre d'une étude comparative des taux de réponse aux enquêtes, ont constaté que les taux d'achèvement pour tous les types d'enquête s'établissaient entre 1 % et 78 % et que les enquêtes par téléphone permettaient d'atteindre les taux d'achèvement les plus élevés. Les taux des enquêtes par Internet variaient de 25 % à 30 %, soit bien en dessous du taux d'achèvement de notre enquête.

Constatations

Dans ce rapport, nous présentons les constatations fondées sur le nombre de réponses valables à chaque question. En d'autres termes, le nombre total de répondants sera différent d'une question à l'autre. Les calculs des tableaux croisés et des corrélations ont été effectués uniquement pour les questions où des réponses valables ont été fournies pour toutes les variables.

La première question de l'enquête demandait aux répondants si leur organisme était assuré. La très grande majorité des répondants de l'échantillon de 1 163 (1 086 des répondants ou 93 %) ont déclaré que leur organisme souscrivait à au moins un type de protection. Seulement 77 (7 %) des répondants ont indiqué que leur organisme n'avait aucune assurance.

La présente section du rapport décrit en détail les caractéristiques démographiques des organismes des répondants et brosse un tableau des différences entre les organismes assurés et ceux qui n'ont pas d'assurance. Il convient de préciser que les constatations reposent uniquement sur les répondants ayant fourni des réponses aux questions démographiques.

Tableau 1 : Pourcentage des organismes ayant répondu à toutes les questions de l'enquête

Province	Échantillon total (%)	Sans assurance (%)
Ontario	46,8	43,2
Colombie-Britannique	20,0	11,4
Alberta	11,0	11,4
Nouvelle-Écosse	4,9	9,1
Saskatchewan	4,1	4,5
Québec	3,7	4,5
Manitoba	3,4	11,4
Nouveau-Brunswick	1,6	0
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4	2,3
Yukon	1,1	2,3
Île-du-Prince-Édouard	0,9	0
Nunavut	0,7	0
Territoires du Nord-Ouest	0,5	0
TOTAL	100 Répondants = 522	100 Répondants = 44

Remarque : Les pourcentages dans chaque rangée représentent la proportion du nombre total au bas de la colonne, par exemple 43,2 % des 44 organismes sans but lucratif non assurés de l'échantillon se trouvaient en Ontario. En raison des erreurs d'arrondis, le pourcentage dans les colonnes ne correspond pas exactement à 100 %.

Caractéristiques démographiques des organismes répondants

Endroit

Des efforts concertés ont été déployés pour obtenir suffisamment de représentants de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada. Le Tableau 1 présente la province dans laquelle les organismes répondants étaient situés. Bien que tous les répondants n'aient pas fourni de réponse à cette question, nous sommes relativement certains que cette répartition correspond à celle de l'ensemble de l'échantillon. En général, il ne semble pas y avoir de différences importantes entre l'endroit où sont situés les organismes assurés et celui où se trouvent les organismes non assurés.

Mandat de l'organisme

Nous avons demandé aux répondants de fournir de l'information au sujet du mandat de leur organisme (c'est-à-dire le genre d'activités que mène leur organisme). Il ne semble pas y avoir de lien entre le mandat de l'organisme et la probabilité qu'il soit assuré ou non (se reporter au Tableau 2, p.8).

Taille de l'organisme

Nous avons demandé aux répondants de l'information au sujet de trois caractéristiques reliées qui peuvent être mesurées pour évaluer la taille d'un organisme sans but lucratif : le budget annuel, le nombre d'employés rémunérés et le nombre de bénévoles. Comme l'on pourrait s'y attendre, le nombre d'employés rémunérés est fortement lié au budget annuel d'un organisme. Le nombre de bénévoles

Tableau 2 : Mandat des organismes répondants

Mandat de l'organisme	Assurés (%)	Non assurés (%)
Amélioration du sort des collectivités, renforcement des capacités, soutien	14	17
Arts, culture, sciences humaines	10	11
Santé : déficiences mentales et physiques	9	6
Développement des jeunes	7	6
Éducation, enseignement et activités connexes	7	15
Santé : générale et réadaptation	6	13
Action sociale, défense des droits	5	13
Activités récréatives, loisirs, sports	5	2
Santé : santé mentale, intervention en situation de crise	5	2
Hébergement, refuge	5	0
Soutien à l'enfance et à la famille	4	0
Activités internationales et à l'étranger, immigration, établissement	3	0
Multiservice, gamme de services sociaux	3	0
Qualité, protection et embellissement environnementaux	3	2
Emploi, travail	2	2
Groupe professionnel	2	2
Protection contre le crime et la délinquance, réadaptation	2	2
Alimentation, nutrition, agriculture	2	0
Aînés	1	2
Financement et collecte de fonds	1	2
Activités liées aux animaux	1	2
Sécurité publique, planification et secours d'urgence	1	0
Recherche	1	0
Protection des consommateurs, aide juridique	1	1
TOTAL	100 Répondants = 579	100 Répondants = 47

est aussi très influencé par le budget annuel, même s'il ne l'est pas autant que le nombre d'employés rémunérés.

Taille du budget : La probabilité qu'un organisme sans but lucratif soit assuré semble dépendre de sa taille. Les organismes qui n'étaient pas assurés étaient plus susceptibles d'être de petite taille (c'est-à-dire de disposer de petits budgets annuels). Les organismes dont le budget annuel ne dépassait pas 50 000 \$ représentaient 74 % des répondants qui ont déclaré que leur organisme ne souscrivait pas à une assurance (se reporter au tableau 3). À l'inverse, les organismes ayant un budget annuel de 500 000 \$ et plus ne représentaient que seulement 3 % des répondants non assurés.

La plupart des organismes non assurés (91 %) mènent leurs activités avec un effectif rémunéré comptant moins de cinq personnes. Trente-neuf pour cent des organismes n'ont aucun employé rémunéré. À l'inverse, 50 % des organismes assurés comptent au moins six membres du personnel et seulement 8 % mènent leurs activités sans employés rémunérés.

En général, les organismes non assurés avaient moins de bénévoles. Trente-neuf pour cent des organismes avaient moins de dix bénévoles et

seulement 14 % des organismes obtenaient l'aide de plus de 50 bénévoles. Comparés aux organismes non assurés, 42 % des organismes assurés comptaient plus de 50 bénévoles et une autre 30 % des organismes disposaient de plus de 100 bénévoles.

Nombre d'années d'existence des organismes répondants

Plus le nombre d'années d'existence d'un organisme était grand, moins il y avait de possibilité que cet organisme ne soit pas assuré. Les organismes qui existaient depuis au plus dix ans représentaient 53 % de tous les organismes répondants non assurés (se reporter au Tableau 4, p.10). À l'inverse, les organismes en activité depuis plus de 20 ans ne représentaient que 27 % des organismes non assurés.

Taille de la collectivité dans laquelle l'organisme est situé

La question de savoir si la taille de la collectivité dans laquelle est situé un organisme sans but lucratif peut avoir une incidence sur les hausses des frais d'assurance ou sur le nombre d'organismes non assurés dans la collectivité, ou les deux, a été examinée. La taille de la collectivité a été définie comme suit : moins de 100 000 personnes, de

Tableau 3 : Organismes répondants selon la taille du budget

Taille du budget	Assurés (%)	Non assurés (%)	Total (%)
Moins de 50 000 \$	11	74	16
De 50 000 \$ à 100 000 \$	12	12	12
De 100 001 \$ à 500 000 \$	29	11	27
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	18	3	17
Plus de 1 000 000 \$	30	0	28
TOTAL	100	100	100
	Répondants = 522	Répondants = 44	Nombre = 566

Tableau 4 : Organismes répondants selon le nombre d'années d'existence

Nombre d'années	Assurés (%)	Non assurés (%)	Total (%)
De 1 à 5 années	7	24	8
De 6 à 10 années	9	29	11
De 11 à 20 années	23	21	23
De 21 à 50 années	44	23	43
Plus de 50 années	17	3	15
TOTAL	100 Répondants = 522	100 Répondants = 44	100 Nombre = 566

Tableau 5 : Raisons pour lesquelles l'organisme n'est pas assuré

Raison	Oui (%)*
Nous ne sommes qu'un petit établissement strictement bénévole qui ne présente que très peu de risques.	46
Nos risques sont faibles et nous n'avons pas les moyens de payer des assurances.	41
Nous prévoyons nous assurer lorsque nous disposerons de suffisamment de fonds.	24
Nos risques sont moyens, mais nous n'avons pas les moyens de payer des assurances.	22
Nous avons d'autres priorités budgétaires.	17
Nous ne savions pas que nous devons avoir des assurances.	13
Nous avons des assurances, mais nous avons dû les annuler en raison d'une insuffisance de fonds.	9

* Les pourcentages ne correspondent pas à 100 % parce que les répondants pouvaient choisir plus d'une raison.

100 001 à 250 000, de 250 001 à 750 000 et plus de 750 000 personnes. Aucune différence importante n'a été constatée quant à la taille de la collectivité.

Sommaire

Les principaux facteurs qui semblent être associés à la probabilité qu'un organisme ait des assurances sont la taille et le nombre d'années d'existence. En général, les organismes assurés disposent de budgets annuels plus importants, de plus de membres du personnel rémunérés et de plus de bénévoles et mènent leurs activités depuis plus d'années que les organismes non assurés.

Portrait des organismes non assurés

Près du tiers (32 %) des organismes non assurés ayant participé à notre enquête mènent leurs activités sans souscrire à une assurance depuis plus de dix ans et un autre 20 % d'organismes depuis plus de cinq ans. Toutefois, au sujet de cette situation, seulement 23 % de ces organismes non assurés ont indiqué qu'ils étaient très inquiets tandis que 41 % ont répondu qu'ils étaient peu, voire guère, inquiets (23 % ont répondu qu'ils n'étaient pas très inquiets et 18 % qu'ils n'étaient pas du tout inquiets).

Nous avons présenté aux répondants une liste de raisons possibles pour ne pas souscrire à une assurance et leur avons demandé de choisir toutes les réponses qui les concernaient (se reporter au Tableau 5, p.10). Les raisons les plus souvent fournies étaient que l'organisme ne consistait qu'en un petit établissement strictement bénévole qui ne présentait que très peu de risques (46 %) et que l'organisme, dont les risques étaient faibles, n'avait pas les moyens de payer des assurances (41 %).

Dans notre enquête, nous avons posé la question suivante : « Quelle incidence une demande d'indemnité grave aurait-elle sur votre organisme? » Seulement 30 des 44 organismes non assurés ayant participé à l'enquête ont répondu à cette question. De ceux-ci, 22 ont indiqué que leur organisme n'y survivrait pas et 8 ont répondu qu'une telle demande d'indemnité pourrait avoir des répercussions sur la richesse personnelle des membres du conseil d'administration étant donné que l'organisme ne souscrivait pas à une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. En dépit

de ces préoccupations, les 30 organismes continuent de mener leurs activités parce que les risques semblent faibles. Toutefois, deux répondants ont indiqué que des membres du conseil d'administration avaient démissionné et que des membres éventuels avaient refusé de siéger au conseil en raison de l'absence d'assurance, ce qui laisse entendre que la responsabilité personnelle inquiète beaucoup les membres des conseils d'administration.

Nous avons présenté une série de stratégies que les organismes pourraient utiliser pour réduire les risques et la responsabilité civile et avons demandé aux répondants si leur organisme avait mis en œuvre l'une de ces stratégies. La majorité des organismes non assurés n'avaient pas eu recours à ces stratégies (se reporter au Tableau 6). Seulement 45 % des organismes avaient établi des partenariats pour partager la responsabilité des programmes ou avaient réduit leurs activités ou annulé des programmes à risque élevé (34 %). Très peu d'organismes prévoient réaliser ces stratégies dans l'avenir.

Tableau 6 : Stratégies utilisées pour réduire les risques et la responsabilité civile

Raison	Organismes ayant répondu Oui ou qui prévoient les entreprendre (%)
Avez-vous établi des partenariats pour partager la responsabilité des programmes?	46
Avez-vous réduit vos activités ou annulé des programmes à risque élevé?	41
Avez-vous mis en œuvre de nouvelles politiques de gestion des risques?	24
Vous êtes-vous efforcés de réduire ou de contenir les frais d'assurance responsabilité?	22
Avez-vous examiné la possibilité de mettre en commun les frais d'assurance avec d'autres organismes?	17
Avez-vous demandé l'intervention du gouvernement?	13

Les pourcentages dans la colonne « Oui ou prévoient les entreprendre » sont classés en ordre descendant.

En résumé, un peu plus de la moitié (53 %) des organismes non assurés qui ont répondu à notre enquête mènent leurs activités sans souscrire à une assurance depuis plus de cinq ans. Même si bon nombre de répondants non assurés ont déclaré que leur organisme ne survivrait pas à une demande d'indemnité grave ou qu'ils seraient touchés personnellement par celle-ci, une grande majorité (41 %) ont indiqué qu'ils n'étaient pas très préoccupés par les risques auxquels ils peuvent faire face. La raison la plus souvent fournie pour ne pas être assuré était que l'organisme était d'avis que les risques sont faibles et qu'il n'avait pas les moyens de payer des assurances. Cela peut expliquer pourquoi si peu d'entre eux ont pris des mesures (par exemple établir des partenariats ou annuler des programmes à risque élevé) pour réduire les risques et la responsabilité civile.

Portrait des organismes assurés

La très grande majorité (93 %) des organismes ayant participé à notre enquête souscrivent à un type quelconque d'assurance.

La majorité de ces organismes assurés (près de 60 %) versaient des primes d'assurance annuelles d'au plus 10 000 \$. Comme il fallait s'y attendre, le montant des primes est directement et considérablement lié à la taille de l'organisme, soit sur le plan du budget annuel et du nombre d'employés et de bénévoles⁵.

Nous avons demandé aux répondants d'évaluer le montant total de leurs primes d'assurance actuelles.

⁵ Lors du test de la signification statistique, le lien entre l'importance de la prime d'assurance et la taille de l'organisme mesuré selon le budget annuel ou le nombre d'employés et de bénévoles s'élevait à moins de 1 %. Cela signifie que ces liens représentent de 99 % à 100 % de tous les cas pouvant être échantillonnés.

Comme le démontre le tableau 7, p.13, les primes varient selon la province et les organismes des Territoires du Nord-Ouest versent en moyenne 17 000 \$ par année tandis que ceux du Yukon ne paient en moyenne que 1 500 \$ annuellement.

Nous avons posé des questions au sujet des types d'assurance auxquels les organismes souscrivaient. Les répondants ont indiqué le plus souvent qu'ils avaient une assurance responsabilité générale (47 % ont mentionné ce type de protection) et / ou une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (42 %; se reporter au Tableau 8, p.13).

Nous avons également demandé aux répondants si les frais d'assurance imputés aux organismes avaient augmenté au cours des trois dernières années et, dans l'affirmative, par quel pourcentage. Les répondants ont fait état de hausses de primes pour presque tous les types de protection, y compris les deux types auxquels les organismes souscrivent le plus souvent. La hausse moyenne des primes pour l'assurance responsabilité générale s'élevait à 41 %; la médiane était de 25 % (se reporter au Tableau 8, p.13). Toutefois, la hausse des primes la plus fréquemment citée (désignée également de mode) était de seulement 15 %⁶. La hausse moyenne des primes d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants correspondait à

⁶ La moyenne peut être faussée par des valeurs extrêmes élevées ou faibles et c'est pour cette raison qu'en guise de vérification nous avons aussi évalué la médiane et le mode. Une valeur médiane de 25 % indique que la moitié des organismes ont subi des hausses de primes de moins de 25 % et que l'autre moitié ont subi des hausses de plus de 25 %. Le mode désigne la valeur déclarée la plus souvent; en l'occurrence, la hausse des primes la plus souvent mentionnée par les répondants était de 15 %.

⁷ Ces moyennes comprennent les taux annuels tant de l'assurance « responsabilité générale » que de l'assurance « de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants ».

Tableau 7 : Primes d'assurance annuelles moyennes versées par les répondants à l'enquête en 2003-2004 selon la province⁷

Province	Primes d'assurance moyennes
Territoires du Nord-Ouest	17 000 \$
Nunavut	15 000 \$
Manitoba	13 000 \$
Alberta	10 000 \$
Ontario	8 000 \$
Colombie-Britannique	5 000 \$
Nouvelle-Écosse	5 000 \$
Saskatchewan	4 000 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	3 000 \$
Nouveau-Brunswick	2 000 \$
Québec	2 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 500 \$
Yukon	1 200 \$

Tableau 8 : Hausse en pourcentage des primes d'assurance de 2001 à 2004

Type d'assurance	Organismes souscrivant à cette assurance (%) [*]	Hausse moyenne des primes au cours des trois dernières années (%)	Hausse médiane des primes au cours des trois dernières années (%)	Hausse la plus souvent citée au cours des trois dernières années (%)
Responsabilité générale	47	41	25	15
Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	42	36	25	5, 15 [*]
Responsabilité de programmes	18	38	25	15
Erreurs et omissions professionnelles	17	34	25	5
Recours des tiers	16	34	25	5
Événements spéciaux	15	36	25	5
**Autre : Biens et édifices	5	38	25	5
**Autre : Dommages au véhicule	4	38 [†]	25	5

Les pourcentages ne correspondent pas à 100 % parce que les répondants avaient reçu la directive de choisir toutes les réponses pertinentes.

^{*} La plupart des organismes ont déclaré que les frais d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants avaient augmenté de 5 % ou de 15 %.

^{**}Autre : 34 autres types d'assurance ont été soulignés dans l'enquête. Nous n'avons cité dans le tableau que les deux types les plus souvent mentionnés.

36 %; la médiane s'établissait à 25 %. Toutefois, la plupart des organismes ont subi une hausse soit de 5 % ou soit de 15 % (hausse bimodale) de l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants⁸.

Cela signifie qu'il y a deux modes, un à 5 % et un à 15 %. En d'autres termes, bon nombre d'organismes ont vu leurs primes augmenter de 5 % et beaucoup d'organismes ont subi une hausse de 15 %.

Dans tous les cas, plus l'organisme est gros, plus la probabilité qu'il souscrive à un type quelconque de police d'assurance est grande. Par exemple, alors que seulement 42 % des organismes dont le budget annuel total est inférieur à 50 000 \$ par année avaient une assurance responsabilité générale, ce taux passe à 75 % pour les organismes dont le budget annuel total s'élève entre 50 000 \$ et 100 000 \$ et à 96 % pour les organismes dont le budget total annuel est supérieur à 1 million de dollars (se reporter au Tableau 10).

Tableau 9 : Nombre de polices d'assurance selon la taille de l'organisme

Taille de l'organisme mesurée selon le budget annuel total	N ^{bre} d'organismes	Nombre moyen de polices d'assurance
Petit (moins de 100 000 \$)	92	2
Moyen (de 100 001 \$ à 1 000 000 \$)	210	3
Gros (plus de 1 000 000 \$)	131	4

Tableau 10. Types d'assurance détenue selon la taille de l'organisme*

Taille de l'organisme mesurée selon le budget annuel total	Respon- sabilité générale (%) N ^{bre} = 403	ARCAD (%) N ^{bre} = 365	Respon- sabilité de program- mes (%) N ^{bre} = 152	Erreurs et omissions profes- sionnelles (%) N ^{bre} = 149	Recours des tiers (%) N ^{bre} = 130	Évène- ments spéciaux (%) N ^{bre} = 120	Autre (%) N ^{bre} = 127
Moins de 50 000 \$ par année	42	31	12	12	12	13	12
De 50 000 \$ à 100 000 \$	75	66	19	17	12	12	17
De 100 001 \$ à 500 000 \$	90	82	35	26	25	26	31
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	95	86	36	40	36	30	34
Plus de 1 000 000 \$	96	91	41	47	38	32	37

* Les pourcentages ne correspondent pas à 100 % parce que les répondants avaient reçu la directive de choisir toutes les réponses pertinentes.

⁸ Cela signifie qu'il y a deux modes, un à 5 % et un à 15 %. En d'autres termes, bon nombre d'organismes ont vu leurs primes augmenter de 5 % et beaucoup d'organismes ont subi une hausse de 15 %.

Tableau 11 : Types d'assurance détenue selon la province et le territoire *

Province ou territoire	Responsabilité générale (%)	ARCAD (%)	Responsabilité de programmes (%)	Erreurs et omissions professionnelles (%)	Recours des tiers (%)	Événements spéciaux (%)	Autre (%)
Ontario	86	78	33	34	29	26	30
Colombie-Britannique	87	78	31	24	28	16	29
Alberta	87	73	33	33	30	27	37
Nouvelle-Écosse	65	69	27	35	19	35	19
Saskatchewan	75	70	35	15	15	25	20
Québec	67	42	8	25	8	25	17
Manitoba	65	71	35	24	29	29	12
Nouveau-Brunswick	86	57	14	14	14	14	14
Terre-Neuve-et-Labrador	57	71	14	29	0	14	43
Yukon	50	50	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	100	60	0	40	20	0	20
Nunavut	100	100	67	67	67	67	67
Territoires du Nord-Ouest	100	67	67	67	33	100	33

* Les pourcentages ne correspondent pas à 100 % parce que les répondants avaient reçu la directive de choisir toutes les réponses pertinentes.

Il n'est peut-être pas surprenant de constater la même tendance en ce qui concerne le nombre d'employés rémunérés et le nombre d'années d'existence d'un organisme. Plus un organisme comptait de membres du personnel rémunérés et menait ses activités depuis longtemps, plus il était susceptible de souscrire à un type quelconque d'assurance. Toutefois, nous n'avons pas relevé de lien avec la taille de la collectivité où est situé un organisme ou avec sa propre province ou son propre territoire (se reporter au Tableau 11 pour les types d'assurance détenue selon la province et le territoire).

En tout, 92 % des répondants ont déclaré que leurs primes d'assurance avaient augmenté. Nous avons demandé aux répondants les mesures qu'ils avaient prises pour composer avec les hausses de tarifs. La réponse la plus fréquente, fournie par 42 % des répondants, était qu'ils avaient simplement payé la prime majorée (se reporter au Tableau 12, p.16). La deuxième réponse la plus souvent fournie, par 18 % des répondants, était qu'ils avaient obtenu un prix d'un autre agent, mais qu'ils avaient renouvelé avec leur agent actuel.

Tableau 12 : Mesures prises par les organismes pour composer avec les hausses des primes d'assurance

Mesures	Organismes prenant cette mesure (%)
Nous avons payé la prime majorée.	42
Nous avons obtenu un prix d'un autre agent, mais avons renouvelé avec notre agent actuel.	18
Nous avons réduit nos dépenses.	12
Nous avons changé de compagnie d'assurance.	11
Nous avons augmenté notre franchise pour réduire la prime.	9
Nous avons réduit notre protection.	7
Nous avons utilisé d'autres stratégies qui ne sont pas décrites ici.	4
Nous avons procédé à une collecte de fonds dans le but précis de couvrir nos hausses d'assurance.	3
Nous avons annulé notre assurance.	1
Nous menons nos activités sans être assurés.	0,4

Les organismes ayant un budget annuel plus important (plus de 100 000 \$) étaient plus susceptibles de répondre qu'ils avaient :

- payé la prime majorée;
- augmenté leur franchise;
- obtenu des prix compétitifs;
- réduit d'autres dépenses.

Nous avons demandé aux répondants de quelle façon les frais d'assurance avaient influé sur leur organisme. Plus de la moitié ont déclaré qu'ils avaient tenté ou planifiaient de réduire ou de contenir les frais d'assurance responsabilité (66 %), qu'ils avaient réévalué ou planifiaient de réévaluer leur budget (63 %) et qu'ils avaient mis en œuvre ou prévoyaient mettre en œuvre de nouvelles politiques de gestion des risques (57 %; se reporter au Tableau 13, p.17).

Un fort pourcentage de répondants ont déclaré qu'ils avaient déployé ou prévoyaient déployer davantage d'efforts en matière de collecte de fonds afin de compenser leurs frais d'assurance (46 %) et

qu'ils avaient examiné ou prévoyaient examiner la possibilité de se regrouper avec d'autres organismes pour partager les frais d'assurance (35 %).

Les petits organismes étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient déjà utilisé ou qu'ils prévoyaient utiliser des stratégies, comme mettre en commun les frais d'assurance, établir des partenariats avec d'autres organismes, annuler des programmes risqués et mener leurs activités sans avoir une protection adéquate. Il ne s'agissait pas des options privilégiées par les gros organismes. Toutefois, ces derniers étaient plus susceptibles d'avoir déjà mis en œuvre ou de planifier de mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques au sein de leur organisme plutôt que d'établir des partenariats avec autrui.

Tableau 13 : Mesures prises en réponse aux hausses des frais d'assurance

Mesures	Organismes ayant répondu Oui ou qui prévoient prendre cette mesure (%)
Nous nous sommes efforcés de réduire ou de contenir nos frais d'assurance responsabilité.	66
Nous réévaluons notre budget.	63
Nous avons mis en œuvre de nouvelles politiques de gestion des risques.	57
Nous avons déployé plus d'efforts en matière de collecte de fonds pour compenser les frais d'assurance.	46
Nous avons songé à mettre en commun les frais d'assurance avec d'autres organismes.	35
Nous avons établi des partenariats pour partager la responsabilité des programmes.	25
Nous avons demandé l'intervention du gouvernement.	24
La qualité de notre service a été touchée.	20
Les hausses ont eu d'autres effets que ceux énumérés ici.	18
Nous menons nos activités sans disposer d'une protection adéquate.	17
Nous avons annulé les programmes à risque élevé.	17
Nous avons réduit le service.	17
Nous partageons des locaux pour compenser les frais d'assurance.	17
Nous avons réduit notre effectif.	13
Nous avons annulé certains programmes réguliers.	9
Nous envisageons de nous fusionner avec un autre organisme.	7
Nous envisageons la dissolution de notre organisme.	4

Enfin, nous avons demandé aux répondants d'indiquer la mesure dans laquelle ils étaient d'accord sur différents énoncés portant sur le secteur de l'assurance (se reporter au Tableau 14, p.18). La note de chaque énoncé va de 5 (entièrement d'accord) à 1 (entièrement en désaccord). Plus la note moyenne pour le classement est élevée, plus les répondants étaient d'accord sur l'énoncé. Les répondants étaient surtout d'accord sur le fait que l'industrie de l'assurance devrait participer à la résolution des enjeux et des problèmes actuels concernant les assurances et qu'il devrait exister des

assurances spécialement pour le secteur bénévole. Ils convenaient en outre que le secteur traverse une crise relativement aux assurances et qu'un défenseur des intérêts du secteur bénévole pourrait aider à mettre fin à la crise. Les répondants ne sont pas d'avis qu'il y a eu une tendance stabilisatrice ou que le recrutement et le maintien des bénévoles ont été touchés par l'augmentation des frais d'assurance.

Tableau 14 : Attitudes et perceptions relatives aux questions d'assurance

Attitudes	Entière- ment d'accord (5 %)	Plutôt d'accord (4 %)	Neutre (3 %)	Plutôt en désaccord (2 %)	Entière- ment en dés- accord (1 %)	Moyenne des valeurs totalisées
Je suis d'avis que l'industrie de l'assurance devrait participer à la résolution des enjeux et des problèmes actuels concernant les assurances.	67	24	6	1	1	4,6
Je voudrais une protection spécialement pour le secteur bénévole.	68	20	10	1	1	4,5
La question des assurances est devenue une crise grave au sein du secteur bénévole.	59	29	10	2	0	4,5
Pour régler les problèmes d'assurance, un défenseur des intérêts du secteur bénévole pourrait aider à mettre fin à la crise.	58	31	10	1	1	4,5
Les gouvernements (fédéral et provinciaux) doivent régler ce problème.	55	30	11	3	1	4,4
Le recrutement de bénévoles au sein de notre organisme a été touché par la hausse des frais d'assurance.	9	14	35	16	26	2,7
Le maintien des bénévoles au sein de notre organisme a été touché par la hausse des frais d'assurance.	7	14	33	17	29	2,6
J'ai constaté une tendance stabilisatrice.	3	12	38	24	22	2,5
Nombre total de répondants = 551						

Remarque : Les moyennes sont calculées en multipliant la note accordée par le nombre de personnes ayant indiqué ce niveau de consentement. Les valeurs de classement pour le premier énoncé sont totalisées puis divisées par le nombre total de répondants afin d'obtenir la moyenne. Par exemple, pour le premier énoncé, la valeur totale des classements était 452, divisée par 99 répondants afin d'obtenir la moyenne de 4,6.

Discussion des constatations

Les chiffres ne révèlent qu'un côté de la médaille. Plus de 400 répondants ont pris le temps de répondre en détail à certaines des questions ouvertes de l'enquête et ont formulé des commentaires sur certains ou la totalité des enjeux suivants : l'incidence des hausses de primes sur leur organisme; les stratégies qu'ils utilisent pour composer avec l'augmentation des primes et leurs attitudes envers la situation actuelle des assurances. Dans la discussion qui suit, nous intégrerons leurs commentaires.

Comme le révèlent les données quantitatives, presque tous les organismes qui ont participé à notre enquête ont subi une hausse de leurs frais d'assurance et très peu de répondants étaient d'avis que la situation s'était stabilisée. Toutefois, les perceptions des répondants quant à l'ampleur et à l'incidence de ces hausses de frais variaient considérablement. Selon certains organismes, les changements importants apportés aux programmes, aux processus décisionnels et à l'affectation des fonds sont à l'origine des augmentations des frais d'assurance; d'autres ont souligné qu'en dépit de la hausse importante en pourcentage des primes, le montant que cela représente dans leur budget total était minime. Certains répondants ont précisé que les frais d'assurance majorés avaient amené leur organisme à modifier leurs programmes, leur processus décisionnel et la façon d'affecter leurs fonds en fonction des hausses; d'autres ont indiqué que les hausses de primes ne représentaient qu'un faible pourcentage de leur budget total. Les petits organismes étaient plus susceptibles de ressentir les effets de l'augmentation des frais d'assurance même si leurs frais et leurs hausses étaient moins importants. Dans leurs commentaires écrits, un

nombre appréciable d'organismes ont souligné que les primes majorées n'avaient pas encore eu d'incidence sur eux, mais qu'ils s'attendaient à ce qu'elles en aient dans l'avenir.

Les réponses qualitatives à l'enquête (c'est-à-dire les réponses aux questions ouvertes) ont fait ressortir sept thèmes qui ont permis d'approfondir les données quantitatives analysées précédemment. Les sept thèmes sont abordés ci-après.

1. Les organismes bénévoles collaborent pour composer avec les frais accrus des primes d'assurance.

Bon nombre de répondants ont parlé en détail des options de partenariat, de fusion et de mise en commun présentées dans le questionnaire. Ces stratégies étaient particulièrement attrayantes pour les petits organismes. Un quart des répondants (25 %) établissaient des partenariats pour les programmes et un peu plus du quart (27 %) partageaient les risques en achetant une assurance-groupe ou une co-assurance. Les représentants des petits organismes se réunissaient en outre pour discuter de l'autoassurance; par exemple la création d'un groupement de budgets de réserve entre les organismes pour les petites demandes d'indemnité, mais ils souscrivaient à une assurance avec une franchise plus élevée pour les demandes d'indemnité plus importantes.

Le regroupement d'organismes-cadres à l'échelle nationale a permis à certains organismes d'obtenir des primes moins élevées; par exemple, les organismes membres de Bénévoles Canada peuvent acheter l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants à moindre coût que s'ils y souscrivaient individuellement. D'autres ont

procédé à une fusion avec des organismes d'optique commune ou envisagent de le faire. Bon nombre d'organismes partagent un édifice et des locaux à bureaux pour réduire leurs primes. De nombreux organismes travaillent ensemble à l'élaboration de stratégies à court et à long terme, de solutions propres au secteur et de plans de lobbying au gouvernement.

2. Les organismes bénévoles réagissent aux primes majorées en réduisant leur responsabilité civile.

Bon nombre d'organismes ont décrit les changements qu'ils avaient apportés pour réduire la responsabilité civile. Comme le révèlent les données quantitatives, 57 % des organismes ont déclaré qu'ils utilisaient des stratégies de gestion des risques. Les données qualitatives en fournissent de nombreux exemples, dont :

- améliorer la sécurité de l'édifice, par exemple installer des caméras de surveillance;
- mettre en œuvre des politiques de gouvernance plus rigoureuses pour protéger les membres du conseil d'administration;
- faire signer une renonciation par les clients relativement aux risques;
- affecter des agents de sécurité désignés pour les événements spéciaux;
- engager une personne chargée de la santé et de la sécurité au travail;
- réviser les politiques de prévention des abus;
- annuler les événements et programmes à risque élevé;
- passer en revue les politiques de l'organisme concernant les véhicules;
- faire une sélection plus rigoureuse des bénévoles à risque élevé;
- fournir de l'information sur la sécurité routière;

- mener un examen initial de l'historique des accidents des conducteurs;
- réduire les visites du public au bureau et / ou à l'emplacement de l'organisme.

Comme les données quantitatives le révèlent, de nombreux organismes ont annulé les programmes à risque élevé. Toutefois, ces décisions ont un coût social élevé. Par exemple, les organismes qui tiennent des activités de loisirs et de plein air pour des enfants et de jeunes adultes ont dû annuler un si grand nombre de programmes qu'ils ont l'impression de ne plus être utiles. Ils ont souligné que les activités « agréables » qui attirent les jeunes gens ne sont plus assurables à un coût raisonnable. Les programmes communautaires qui assurent le transport aux membres de la collectivité ou qui nécessitent la prestation de services aux clients ont aussi souffert des hausses de l'assurance des dommages au véhicule.

Certains des organismes ayant mis en œuvre des plans tant obligatoires que volontaires de gestion des risques sont d'avis que certaines sociétés d'assurance ne tiennent pas compte de leurs risques réduits. Si certains répondants ont souligné les avantages positifs des plans de gestion des risques, d'autres étaient plutôt d'avis qu'ils alourdissaient la tâche du personnel administratif et qu'ils procuraient peu d'avantages :

« Le gouvernement nous impose la condition d'élaborer un plan de gestion des risques pour obtenir des fonds de soutien. Étant donné que nous devons présenter et mettre à jour ce plan chaque année, nous avons donc beaucoup plus de travail dans le cadre de la hausse généralisée du

gestionnariat et des exigences en matière d'imputabilité. En bout de ligne, ces tâches réduisent notre capacité de réaliser la mission ou la charte pour laquelle que nous avons été formés. Les compagnies d'assurance pourraient nous aider en réduisant les primes si nous apportions des améliorations efficaces à la gestion des risques. Elles semblent cependant beaucoup plus intéresser à percevoir les primes qu'à réduire les risques⁹ ».

3. Les organismes bénévoles constatent une absence évidente d'options en matière d'assurance qui répondent à leurs besoins.

Tel que les données quantitatives le révèlent, lorsque les organismes sont aux prises avec des primes majorées ou la décision de mettre fin à un service, un grand nombre d'entre eux ont « magasiné » afin de trouver d'autres agents, d'autres compagnies d'assurance ou d'autres protections; toutefois, à la fin de leurs démarches, la très grande majorité ne changent pas d'assureur. Dans les commentaires écrits, bon nombre de répondants se sont plaints du peu de solutions de rechange possibles étant donné que très peu de compagnies acceptent de les assurer. Certains organismes n'ont pas été en mesure de s'assurer, en particulier dans le cas de l'assurance responsabilité en cas d'abus sexuels et physiques et de l'assurance des dommages au véhicule. Bon nombre de répondants ne comprenaient pas comment leurs primes pouvaient monter en flèche puisqu'ils n'avaient pas soumis de demandes d'indemnité. Certains répondants se sont plaints des séries de polices responsabilités civiles étendues offertes par l'industrie de l'assurance qui vous

protègent contre des éventualités qui ne sont pas pertinentes pour le secteur bénévole et leur organisme.

« Tout ce que nous faisons à notre bureau c'est de tenir des réunions et de s'occuper de la paperasserie, mais parce que nous sommes une compagnie théâtrale nous devons verser des frais comme si nous réalisons un spectacle à risque élevé dans notre local. Nous ne pouvons pas obtenir deux polices, une pour notre bureau et l'autre pour nos spectacles, qui se produisent une fois par année et encore. Cette police [la police à laquelle souscrit l'organisme] fait faire de l'argent à la compagnie d'assurance, mais ne nous est pas utile¹⁰. »

Les organismes bénévoles ont précisé que l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants est essentielle pour leurs activités, mais qu'ils ne peuvent se la procurer qu'à un coût prohibitif. Par conséquent, un certain nombre de répondants craignent de ne pas avoir une protection suffisante puisqu'ils ont été forcés de réduire constamment la responsabilité civile afin de rendre les primes abordables. Lorsque les organismes versent des primes moins élevées, la protection de leur assurance responsabilité est limitée et ils peuvent être plus vulnérables aux demandes d'indemnité. Bien que seulement 5 % de l'échantillon ait constaté que les assureurs n'étaient pas disposés à les protéger pour la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, cette possibilité était pour eux lourde de conséquence.

⁹ Répondant n° 6, organisme œuvrant principalement dans le domaine des arts, de la culture et des sciences humaines.

¹⁰ Répondant n° 108, organisme œuvrant principalement dans le domaine des arts, de la culture et des sciences humaines.

Aux prises avec une absence évidente d'options, certains organismes ont choisi de mener leurs activités « sous la protection » des polices de leur organisme-satellite et, dans certains cas, de leurs bailleurs de fonds, y compris les municipalités et les autorités en matière de santé.

Le sentiment général est que l'industrie de l'assurance ne comprend pas le secteur bénévole :

« Nous avons tenu une réunion avec le gouvernement et l'industrie de l'assurance afin d'examiner les domaines dans lesquels ces deux instances pourraient aider le secteur sans but lucratif. Nous tentions ainsi d'obtenir une protection qui est vraiment pertinente pour notre secteur et d'évaluer les risques possibles pour les sociétés d'assurance de façon efficace et efficiente. Nous ne sommes pas certains que l'industrie de l'assurance comprend réellement la diversité de notre collectivité et le fait que cette diversité entraîne des niveaux de risques possibles différents¹¹. »

En raison de ce manque perçu de compréhension par l'industrie de l'assurance, bon nombre de répondants ont fait part de leur intérêt à exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il apporte des changements et qu'il intervienne. Le représentant d'un organisme a précisé qu'il avait contacté des députés provinciaux afin de les convaincre d'adopter des dispositions législatives qui limiteraient la responsabilité civile ou qui imposeraient une limite aux montants accordés par les tribunaux. Un autre répondant a indiqué que son gouvernement provincial (Nouvelle-Écosse) avait

déjà pris des mesures pour maintenir les primes d'assurance protégeant les organismes sans but lucratif et bénévoles à un coût minime.

4. L'abordabilité de l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (ARCAD).

Les organismes bénévoles étaient plus susceptibles d'annuler leur ARCAD en raison de son coût prohibitif que tout autre type d'assurance. Certaines compagnies d'assurance ne renouvelaient tout simplement pas les polices d'ARCAD de leurs clients. Bien que bon nombre d'organismes mènent leurs activités sans être protégés par ce type d'assurance, ils ont précisé que cela limitait leur capacité de former et de maintenir un conseil d'administration efficace. Les représentants de quelques organismes ont souligné que des directeurs avaient quitté l'organisme en raison de l'absence d'assurance. L'organisme Bénévoles Canada offre une option d'ARCAD destinée strictement au secteur bénévole. Certains organismes avaient acheté cette protection; d'autres étaient d'avis qu'elle ne leur convenait pas.

5. Les organismes bénévoles ont transféré des fonds destinés aux programmes et au personnel afin de payer les primes d'assurance majorées.

Le transfert de fonds destinés aux programmes et au personnel afin de payer les primes d'assurance est peut-être la plus importante incidence des hausses de primes. Les données quantitatives révèlent qu'une majorité d'organismes réévaluent leurs budgets et que de nombreux organismes ont déjà réduit leur effectif et leurs programmes. Il s'agit du plus dur « coup » car cela vient nuire à la mise en œuvre réussie de la mission de l'organisme. Bien que certains organismes aient fait savoir qu'ils avaient simplement absorbé le coût supplémentaire, un grand

¹¹ Répondant n° 12, organisme œuvrant principalement dans le domaine de la qualité, de la protection et de l'embellissement environnementaux.

nombre d'organismes ont décrit les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises pour composer avec les primes majorées compte tenu de leurs budgets déjà limités. Ce resserrement budgétaire a de lourdes conséquences sur les organismes dans un contexte de réduction des fonds pour les frais administratifs :

« En raison du mandat du gouvernement Libéral qui ne prévoit que le financement des programmes, nous avons été forcés d'assumer les frais administratifs. Nous avons perdu notre administratrice à temps plein en décembre dernier à cause d'un épuisement professionnel. Malgré cela, nous n'aurions pas eu les fonds requis pour la rémunérer cette année. Cette perte impose un fardeau énorme sur l'équipe de gestion et nous avons dû faire plusieurs demandes afin de recruter des stagiaires et des étudiants temporaires (subventionnés par le gouvernement) pour disposer d'employés supplémentaires. Les frais accrus d'assurance et de vérification, auxquels s'ajoute cette politique de ne plus accorder de subventions, ont fait en sorte que nos membres ont dû payer pour des services qu'ils auraient normalement obtenus gratuitement. La survie de l'organisme est compromise parce que l'organisme est forcé d'acquitter les frais d'assurance plutôt que d'investir dans le personnel¹². »

Certains organismes ont précisé que les primes majorées avaient contribué à l'annulation de programmes, mais qu'elles n'en étaient pas la seule cause. Dans ce contexte, ils ont décrit l'abandon des améliorations prévues aux services fournis aux organismes de bienfaisance clients, les compressions radicales des heures de service et de membres du personnel et même l'arrêt de la climatisation afin de réaliser des économies. Bon nombre d'organismes ont précisé qu'il est très difficile de couvrir les frais d'assurance accrus au moyen de collectes de fonds en raison du ratio des frais administratifs et de programme qui doit être respecté. De plus, de nombreux bailleurs de fonds gouvernementaux exigent d'obtenir certains types d'assurance et des rapports de vérification réguliers (qui s'accompagnent de frais administratifs élevés), mais les fonds qu'ils fournissent ne tiennent pas compte de ces frais.

Enfin, la hausse des frais d'assurance force les organismes bénévoles à remettre en question leur capacité de fournir des services adéquats à leurs collectivités :

« Nous sommes fiers d'avoir appuyé les initiatives de groupes communautaires dans le passé. Toutefois, nous sommes maintenant confrontés au dilemme de ne pas être en mesure de fournir de locaux aux groupes communautaires pour qu'ils puissent tenir leurs réunions en raison des restrictions d'assurance¹³. »

¹² Répondant n° 71, organisme œuvrant principalement dans le domaine de la qualité, de la protection et de l'embellissement environnementaux.

¹³ Répondant n° 135, organisme œuvrant principalement dans le domaine des services d'aide à la famille.

6. Le secteur bénévole ne semble pas avoir été prêt pour les primes majorées.

Lorsque nous avons demandé aux organismes quels processus financiers ils avaient mis en place afin de générer des fonds suffisants pour les hausses des primes d'assurance, un très grand nombre d'organismes (environ 70 dans la section qualitative) ont répondu : « aucun ». Bien que peu de ces organismes aient aussi précisé qu'ils n'avaient pas encore été touchés par des hausses importantes de primes, cela semble néanmoins être une source de préoccupation. Lorsque nous avons demandé aux organismes quelle incidence pourrait avoir une demande d'indemnité grave, la plupart ont répondu que l'organisme n'y survivrait pas et qu'une telle demande d'indemnité pourrait avoir des répercussions sur la richesse personnelle des membres du conseil d'administration dans le cas des organismes qui ne souscrivaient pas à une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Au cours de l'enquête, les organismes ont fait part de leur situation difficile, soit des options limitées de protection abordable, avec frustration et désespoir. Les organismes qui n'avaient pas de protection adéquate espéraient que les polices d'autres organismes pourraient couvrir toute demande d'indemnité éventuelle. Un très petit nombre de répondants ont indiqué qu'ils ne s'inquiétaient pas du tout des hausses de primes car leurs agents d'assurance les avaient informés que les primes se stabiliseraient au cours des prochaines années.

7. La collecte de fonds est une façon de financer les primes d'assurance majorées, mais certes pas la plus commune.

Dans les données quantitatives (voir tableau 13, p.17), la collecte de fonds ne représentait que la quatrième méthode la plus souvent mentionnée (46 % des répondants) pour compenser les hausses des primes d'assurance. Les données qualitatives ont apporté des précisions sur le genre d'activités de collecte de fonds menées. Voici les méthodes mentionnées :

- donner aux principaux bailleurs de fonds des détails sur les coûts;
- embaucher des consultants et du personnel pour la collecte des fonds;
- inclure les frais d'assurance accrus dans les propositions annuelles de financement;
- augmenter les frais d'adhésion, des services et de location;
- réaffecter les bénévoles chargés de la prestation des services à la collecte de fonds;
- établir des partenariats avec des entreprises.

Toutefois, cette solution entraîne aussi des problèmes. Comble de l'ironie, certains organismes ont fait savoir que l'absence d'assurance abordable pour les événements a limité leur capacité d'organiser des événements spéciaux de collecte de fonds.

Bien que les renseignements non scientifiques abondent, nous avons relevé, dans le cadre de notre analyse documentaire, qu'une seule autre étude systématique de l'incidence des frais d'assurance accrus sur les organismes sans but lucratif et bénévoles au Canada : c'est-à-dire l'enquête menée récemment par le Forum du secteur bénévole et communautaire. La portée de la présente enquête était plus vaste, tant sur le plan de l'auditoire visé

que de l'information plus détaillée recueillie. Nos constatations viennent renforcer celles du FSBC et confirment tout particulièrement la nécessité de régler dans les plus brefs délais les problèmes d'assurance afin de garantir la survie d'un secteur bénévole dynamique.

Conclusions

Le secteur bénévole est durement touché par les hausses des primes d'assurance. Les petits organismes sont particulièrement affectés par les hausses. De plus, compte tenu que les organismes dont le budget est inférieur à 100 000 \$ par année représentent 63 % du secteur bénévole (contrairement à seulement 28 % de notre échantillon), le problème est probablement plus grave que les résultats de cette enquête le révèlent. Les organismes ayant participé à notre enquête ont déclaré qu'ils utilisaient plusieurs stratégies pour atténuer les frais d'assurance, y compris la collecte de fonds, la gouvernance, la sensibilisation, les partenariats et le partage des responsabilités. Certains organismes réagissent aux hausses de primes en utilisant des stratégies qui augmentent les risques de responsabilité civile organisationnelle et personnelle, comme en diminuant leur protection d'assurance ou en cessant simplement de souscrire à une assurance. Les organismes ayant répondu à notre enquête et qui n'étaient pas assurés ont indiqué que cette situation les préoccupait et que cela leur avait causé des difficultés au moment de recruter les membres du conseil d'administration.

Même si l'échantillon de notre enquête n'était pas représentatif, les résultats nous ont fourni d'excellents renseignements qui nous ont permis de produire une ressource qui aidera les organismes à gérer et à réduire leurs frais d'assurance.

Références

- Flaherty, T. B., Honeycutt, E. D., Jr. et Powers, D. (1998). Exploring text based electronic mail surveys as means of primary data collection. *The 1998 Academy of Marketing Science National Conference Proceedings*, p. 260-264.
- Sheehan, K. B. et McMillan S. J. (1999). Response variation in e mail surveys: An exploration. *Journal of Advertising Research*, vol. 39 n° 4, 45-54.
- Schillewaert, N., Langerak, F. et Duhamel, T. (1998). Non probability sampling for WWW surveys: A comparison of methods. *Journal of the Market Research Society*, vol. 40, n° 4, p. 307-322.
- Staples, MacDonald et Stewart (avocats). (1999). *Vicarious liability in cases of sexual abuse*. Extrait le 13 janvier 2006 du site : <http://www.sms.bc.ca/labour/pdfs/LBJun1999.pdf>
- Forum du secteur bénévole et communautaire. (2004). *L'assurance de la responsabilité civile dans le secteur bénévole et communautaire : Cerner les enjeux*. Extrait le 13 janvier 2006 du site : http://www.voluntary-sector.ca/fr/liability/framing_issues/index.cfm.
- Forum du secteur bénévole et communautaire. (2005). *Mémoire au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le 14 février 2005*. Extrait le 13 janvier 2006 du site : http://www.voluntary-sector.ca/fr/liability/reports_resources/sensubmission-0205.cfm
- Watt, J. H. (1999). Internet systems for evaluation research. Dans G. Gay et T. Bennington (éditeurs), *Information technologies in evaluation: social, moral, epistemological and practical implications* (pp. 23-44). San Francisco : Josey Bass, N° 84.

Annexe A : Questionnaire d'enquête

Remarque : cette enquête a uniquement été affichée sur le site Web www.surveymonkey.com et, par conséquent, n'a pas été fournie comme un document complet. La formule en direct a permis aux répondants à l'enquête de lire une question à la fois.

ÎLE OU ICEBERG? – LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet important projet.

Les renseignements non scientifiques abondent sur les difficultés éprouvées par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif en raison des hausses des frais d'assurance qui se sont produites au cours des trois dernières années. Toutefois, l'ampleur du problème n'est toujours pas connue. En remplissant ce questionnaire, vous nous aiderez à brosser un tableau plus précis de ce problème et à vous proposer des solutions.

Veillez prendre de 10 à 20 minutes pour remplir ce questionnaire. Il s'agit de la première étape en vue de trouver des solutions à ce problème. **L'enquête est strictement confidentielle. Vous n'avez pas à vous identifier ou à identifier votre organisme.**

Ce projet est réalisé par *Easter Seals / March of Dimes National Council* et le *Centre for Voluntary Sector Studies* de l'université *Ryerson*. Il est financé par le *Centre canadien de philanthropie*.

Question 1. Votre organisme souscrit-il à un type quelconque d'assurance?

- Oui
- Non (passez à la Question 9)

Question 2.

a) Veuillez fournir le montant approximatif de vos primes d'assurance totales pour l'année en cours (en dollars (\$)).

- Moins de 2 500 \$
- De 2 500 \$ à 5 000 \$
- De 5 001 \$ à 10 000 \$
- De 10 001 \$ à 20 000 \$
- De 20 001 \$ à 30 000 \$
- De 30 001 \$ à 40 000 \$
- De 40 001 \$ à 50 000 \$
- Plus de 50 000 \$ (Veuillez fournir le montant) _____

b) Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer le type d'assurance auquel souscrit votre organisme, si les frais d'assurance ont augmenté et si des compagnies d'assurance n'ont pas voulu répondre à vos besoins de protection ou n'ont pas été capables d'y répondre.

Type d'assurance	Votre organisme a-t-il actuellement ce type de police? Veuillez choisir la réponse pertinente.		Si les frais ont augmenté au cours des trois dernières années, veuillez indiquer le pourcentage de l'augmentation.	Depuis combien d'années souscrivez-vous à ce type d'assurance?		
	Oui	Non		Au plus trois ans	De trois à dix ans	Plus de dix ans
Responsabilité générale			_____ %			
Responsabilité des programmes			_____ %			
Responsabilité des administrateurs et des dirigeants			_____ %			
Événements spéciaux			_____ %			
Recours des tiers			_____ %			
Erreurs et omissions professionnelles			_____ %			
Autre _____			_____ %			

Question 3. Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer si votre compagnie d'assurance a refusé de vous assurer ou été incapable de le faire pour l'un des types d'assurance suivants et si vous avez été en mesure d'obtenir une protection auprès d'une autre compagnie.

Type d'assurance	Votre compagnie d'assurance a-t-elle refusé ou été incapable de vous assurer pour l'une de ces polices?	Si vous avez répondu oui à la question précédente, avez-vous réussi à vous faire assurer par une autre compagnie?
Responsabilité générale	Oui Non	Oui Non
Responsabilité des programmes	Oui Non	Oui Non
Responsabilité des administrateurs et des dirigeants	Oui Non	Oui Non
Événements spéciaux	Oui Non	Oui Non
Recours des tiers	Oui Non	Oui Non
Erreurs et omissions professionnelles	Oui Non	Oui Non
Autre _____	Oui Non	Oui Non

Question 4. Veuillez indiquer si l'énoncé suivant se rapporte à votre organisme.

L'historique des demandes d'indemnité de votre organisme a-t-il eu une incidence sur vos frais d'assurance?	Oui	Non
Les projets spéciaux de votre organisme ont-ils eu une incidence sur vos frais d'assurance?	Oui	Non

Question 5. Votre organisme a-t-il subi une augmentation pour un type quelconque de polices d'assurance? (Ne choisir qu'une réponse)

- Oui Non

Question 6. Votre organisme a-t-il pris des mesures pour composer avec la hausse des frais d'assurance?

Nous avons payé la prime majorée.	Oui	Non
Nous avons réduit notre protection.	Oui	Non
Nous avons augmenté notre franchise pour réduire la prime.	Oui	Non
Nous avons obtenu un prix d'un autre agent/courtier d'assurance.	Oui	Non
Nous avons changé de compagnie d'assurance.	Oui	Non
Nous avons annulé notre assurance.	Oui	Non
Nous menons nos activités sans être assurés.	Oui	Non
Nous avons procédé à une collecte de fonds dans le but précis de couvrir nos hausses d'assurance.	Oui	Non
Nous avons réduit d'autres dépenses.	Oui	Non
Autre _____	Oui	Non

Question 7.

Veillez indiquer la façon dont les frais d'assurance ont influé ou influent sur votre organisme. Choisir toutes les réponses pertinentes.

Nous nous sommes efforcés de réduire ou de contenir nos frais d'assurance responsabilité.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons réduit notre effectif.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons réduit les services.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons mis en œuvre de nouvelles politiques de gestion des risques.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons annulé les programmes à risque élevé.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons annulé certains programmes réguliers.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous menons nos activités sans disposer d'une protection adéquate.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons déployé plus d'efforts en matière de collecte de fonds pour compenser les frais d'assurance.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous partageons des locaux pour compenser les frais d'assurance.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous réévaluons notre budget.	Oui	Non	Mesure prévue
La qualité de notre service a été touchée.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous envisageons la dissolution de notre organisme.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous envisageons de nous fusionner avec un autre organisme.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons établi des partenariats pour partager la responsabilité des programmes.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons songé à mettre en commun les frais d'assurance avec d'autres organismes.	Oui	Non	Mesure prévue
Nous avons demandé l'intervention du gouvernement.	Oui	Non	Mesure prévue
Autre _____	Oui	Non	Mesure prévue

Veillez fournir de plus amples renseignements sur un ou deux des énoncés pour lesquels vous avez répondu « Oui » ou « Mesure prévue »

Nous souhaiterions peut-être donner plus de profondeur à cette enquête en obtenant plus d'information au sujet de vos stratégies. Si vous étiez disposé à nous faire part de vos expériences, veuillez inscrire votre adresse de courriel :

Tous les renseignements que vous nous fournirez demeureront strictement confidentiels. Aucun commentaire ne vous sera attribué à vous directement ou à votre organisme. Tous les énoncés seront présentés de façon regroupée et resteront anonymes.

Question 8. Quels processus financiers ont été mis en place afin de générer des fonds suffisants pour les hausses continues des primes?

Question 9. Seuls les organismes ne souscrivant à aucune assurance doivent répondre à cette question. Pour les autres organismes, veuillez passer à la question 13.

a) Depuis combien d'années votre organisme mène-t-il ses activités sans être assuré?

- Moins d'un an
- De un à deux ans
- De deux à cinq ans
- De cinq à dix ans
- Plus de dix ans

b) Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous menez vos activités sans être assuré.

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes.

Nous ne savions pas que nous devons avoir des assurances ou qu'il existait un niveau de risque organisationnel.	Oui	Non
Nous ne sommes qu'un petit établissement strictement bénévole qui ne présente que très peu de risques.	Oui	Non
Nos risques sont faibles et nous n'avons pas les moyens de payer des assurances.	Oui	Non
Nos risques sont moyens, mais nous n'avons pas les moyens de payer des assurances.	Oui	Non
Nous avons des assurances, mais nous avons dû les annuler en raison d'une insuffisance de fonds.	Oui	Non
Nous avons d'autres priorités budgétaires.	Oui	Non
Nous prévoyons nous assurer lorsque nous disposerons de suffisamment de fonds.	Oui	Non
Autre _____	Oui	Non

Veuillez fournir de plus amples renseignements sur un ou deux des énoncés pour lesquels vous avez répondu « Oui ».

Question 11**a) Dans quelle mesure le fait de ne pas être assuré vous inquiète-t-il?**

- Extrêmement inquiet
- Très inquiet
- Inquiet
- Pas très inquiet
- Pas du tout inquiet

b) Quelle incidence une demande d'indemnité grave aurait-elle sur votre organisme?

Question 12. Veuillez indiquer si votre organisme a entrepris ou prévoit entreprendre l'une des stratégies énoncées ci-après. Sélectionnez toutes les réponses pertinentes.

Vous êtes-vous efforcés de réduire ou de contenir les frais d'assurance responsabilité?	Oui	Non	Mesure prévue
Avez-vous mis en œuvre de nouvelles politiques de gestion des risques?	Oui	Non	Mesure prévue
Avez-vous réduit vos activités ou annulé des programmes à risque élevé?	Oui	Non	Mesure prévue
Avez-vous établi des partenariats pour partager la responsabilité des programmes?	Oui	Non	Mesure prévue
Avez-vous examiné la possibilité de mettre en commun les frais d'assurance avec d'autres organismes?	Oui	Non	Mesure prévue
Avez-vous demandé l'intervention du gouvernement?	Oui	Non	Mesure prévue
Autre _____	Oui	Non	Mesure prévue

Nous souhaiterions peut-être donner plus de profondeur à cette enquête en obtenant plus d'information au sujet de vos stratégies. Si vous étiez disposé à nous faire part de vos expériences, veuillez inscrire votre adresse de courriel :

Tous les renseignements que vous nous fournirez demeureront strictement confidentiels. Aucun commentaire ne vous sera attribué à vous directement ou à votre organisme. Tous les énoncés seront présentés de façon regroupée et resteront anonymes.

Question 13. Pour tous les répondants**Veillez indiquer la mesure dans laquelle vous êtes d'accord sur les énoncés suivants :**

Énoncé	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Entièrement en désaccord
La question des assurances est devenue une crise grave au sein du secteur bénévole.					
Les gouvernements (fédéral et provinciaux) doivent régler ce problème.					
Pour régler les problèmes d'assurance, un défenseur des intérêts du secteur bénévole pourrait aider à mettre fin à la crise.					
Je suis d'avis que l'industrie de l'assurance devrait participer à la résolution des enjeux et des problèmes actuels concernant les assurances.					
Je voudrais une protection spécialement pour le secteur bénévole.					
J'ai constaté une tendance stabilisatrice.					
Le recrutement de bénévoles au sein de notre organisme a été touché par la hausse des frais d'assurance.					
Le maintien des bénévoles au sein de notre organisme a été touché par la hausse des frais d'assurance.					

Question 14. Les questions générales suivantes portent sur votre organisme.

Dans quel type d'activité ou de service votre organisme œuvre-t-il principalement?

Activité ou service	(Sélectionnez une activité ou un service)
Arts, culture, sciences humaines	
Éducation, enseignement et activités connexes	
Qualité, protection et embellissement environnementaux	
Activités liées aux animaux	
Santé : générale et réadaptation	
Santé : santé mentale, intervention en situation de crise	
Santé : déficiences mentales et physiques	
Protection des consommateurs, aide juridique	
Protection contre le crime et la délinquance, réadaptation	
Emploi, travail	
Alimentation, nutrition, agriculture	
Hébergement, refuge	
Sécurité publique, planification et secours d'urgence	
Activités récréatives, loisirs, sports	
Développement des jeunes	
Groupe professionnel	
Activités internationales et à l'étranger, immigration, établissement	
Action sociale, défense des droits	
Amélioration du sort des collectivités, renforcement des capacités, soutien	
Autre (veuillez préciser)	

Question 15. Dans quel autre type d'activité ou de service votre organisme œuvre-t-il, mais dans une moindre mesure? (Sélectionnez au plus deux activités)

Activité ou service	(Sélectionnez au plus deux activités/services)
Arts, culture, sciences humaines	
Éducation, enseignement et activités connexes	
Qualité, protection et embellissement environnementaux	
Activités liées aux animaux	
Santé : générale et réadaptation	
Santé : santé mentale, intervention en situation de crise	
Santé : déficiences mentales et physiques	
Protection des consommateurs, aide juridique	
Protection contre le crime et la délinquance, réadaptation	
Emploi, travail	
Alimentation, nutrition, agriculture	
Hébergement, refuge	
Sécurité publique, planification et secours d'urgence	
Activités récréatives, loisirs, sports	
Développement des jeunes	
Groupe professionnel	
Activités internationales et à l'étranger, immigration, établissement	
Action sociale, défense des droits	
Amélioration du sort des collectivités, renforcement des capacités, soutien	
Autre (veuillez préciser)	

Question 16.

a) Votre organisme est-il de portée :

- nationale
- régionale
- locale

b) Dans quelle province ou dans quel territoire votre organisme est-il situé?

c) Quelle est la taille de votre collectivité en nombre d'habitants :

- Moins de 100 000
- De 100 000 à 250 000
- De 250 000 à 750 000
- Plus de 750 000

d) Depuis combien d'années votre organisme mène-t-il ses activités?

- De un à cinq ans
- De six à dix ans
- De onze à vingt ans
- De vingt à cinquante ans
- Plus de cinquante ans

e) Combien d'employés rémunérés votre organisme emploie-t-il au total actuellement?

- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 20
- 20 - 50
- Plus de 50

f) Nombre de bénévoles (y compris les membres du conseil d'administration)

- 1 - 10
- 11 - 20
- 21 - 50
- 50 - 100
- Plus de 100

g) Quel est le budget annuel de votre organisme?

- Moins de 50 000 \$
- De 50 001 \$ - 100 000 \$
- De 100 001 \$ - 500 000 \$
- De 500 001 \$ - 1 000 000 \$
- Plus de 1 000 000 \$ - Veuillez indiquer le montant : _____

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Nous vous remercions de votre participation à cette étude de recherche intitulée Île ou iceberg : La responsabilité civile et les organismes bénévoles. L'étude vise à examiner les hausses considérables des frais d'assurance au cours des dernières années, l'incidence de ces hausses sur les organismes bénévoles et la façon dont les organismes y donnent suite. Les données recueillies dans le cadre de l'étude serviront uniquement aux fins susmentionnées. Les renseignements que vous nous avez fournis demeureront anonymes et confidentiels. Les données organisationnelles provenant de cette enquête seront uniquement présentées de façon regroupée. Si vous nous avez fourni votre adresse de courriel pour formuler d'autres commentaires, aucune mention verbale ou écrite permettant d'associer votre nom ou organisme à l'enquête ne sera faite. Un rapport sommaire final fondé sur l'information fournie dans le cadre de l'enquête sera remis aux participants à la fin du projet. Vous pouvez recevoir un rapport à la fin du projet directement ou vous pouvez nous fournir à cette fin votre adresse de courriel.

Si vous préférez, vous pouvez accéder à la page Web du CVSS (www.ryerson.ca/cvss) pour télécharger le rapport.

Si vous avez des questions au sujet de l'étude, n'hésitez pas à communiquer avec Easter Seals Canada au 416 932 8382 ou avec nous par courriel à l'adresse : info@easterseals.ca

En cliquant sur le bouton d'envoi, vous confirmez que vous avez compris le but et les conditions de l'étude et que vous y participez entièrement de bon gré.

Notes

Cette publication du Centre de développement des connaissances est également consultable en ligne, ainsi que d'autres publications, à l'adresse URL <www.kdc-cdc.ca>, ou dans une collection spéciale de la bibliothèque Imagine Canada — John Hodgson <www.nonprofitscan.ca>.



www.kdc-cdc.ca